

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 septembre 2026

19h00 à la salle des fêtes

ORDRE DU JOUR

- Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »
- Personnel communal – Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2024
- Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle
- Personnel communal – Convention relative au transfert des droits à congés accumulés sur le compte épargne-temps d'un agent recruté par voie de mutation
- Personnel communal – Modification du tableau des effectifs : création de postes
- Marchés relatifs à la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale – Attribution
- Avenant n°1 au marché de Fourniture de matériels informatiques – Lot n°1 : Ordinateurs et appareils associés – autorisation à signer
- Convention tripartite entre la Ville de Saint-André les Vergers, l'UTT et le Rugby Champagne – année scolaire 2026 – 2027
- Stade d'Echenilly - convention de mise en œuvre de la sécurité incendie avec l'UTT
- Complexe Bianchi : mise à disposition de la Salle Bodié au Rugby Champagne Saint-André pour l'opération « Stade vers l'emploi » organisée conjointement avec France Travail
- Complexe Bianchi : convention tripartite entre la ville, le SAF et la LGEF pour la mise à disposition d'un terrain de football à la commission départementale de l'arbitrage de l'Aube
- Savoir rouler à vélo : convention entre la Ville et le RCSA cyclisme
- Aire terrestre éducative – mise à disposition du Collège de la Villeneuve du square Ben Gourion
- État des travaux de la commission des Services Publics Locaux – année 2025
- Rapport sur la délégation de service public de la fourrière automobile municipale - Exercice 2025
- Société Publique Locale (SPL Xdemat) - Examen du rapport de gestion 2025
- Information sur l'exercice de la compétence donnée à Mme le Maire par application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

COMMUNICATIONS DU MAIRE
QUESTIONS DIVERSES